

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC siège en séance extraordinaire ce 15 avril 2020 à 15 h par voie téléphonique.

Sont présents à cette séance extraordinaire par voie téléphonique :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Assistent également à la séance par présence physique, à la salle de conférence de l'Hôtel de ville de Paspébiac, Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe et Monsieur le maire, Régent Bastien.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance extraordinaire par voie téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Henri Alain, appuyé par Madame Solange Castilloux et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

2020-04-118 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 15 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents par voie téléphonique.

2020-04-119 **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-04-120 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Adoption du Règlement 2020-498 décrétant une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour la réhabilitation et réparation de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest)
6. Appel d'offres – Réhabilitation et réparation de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest)
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

2020-04-121

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-498 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 230 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 480 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 5^E AVENUE OUEST)

ATTENDU QUE la structure de la Rue Day Nord entre la 3^{ième} Avenue Ouest et la 5^{ième} Avenue Ouest est en très mauvais état et que la Ville doit y remédier dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE l'intégrité structurale de la Rue est atteinte, que la qualité de roulement est à risque et que le drainage est inefficace;

ATTENDU QUE la dégradation de la chaussée est très avancée et que cette portion de la Rue a été classée la pire route de la Gaspésie-Îles de la Madeleine en 2019 par CAA Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a prévu dans sa demande au Programme d'aide à la Voirie Locale – Volet AIRRL la Réhabilitation et Réfection de la Rue Day Nord entre la 3^{ième} Avenue Ouest et la 5^{ième} Avenue Ouest;

ATTENDU QUE la somme allouée à la Ville dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale – Volet AIRRL ne couvre pas la totalité des coûts d'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'autre choix que de procéder par règlement d'emprunt afin de compléter les subventions ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 2020-498 décrétant une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest).

2020-04-122

6. APPEL D'OFFRES – RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 5^E AVENUE OUEST)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à lancer un appel d'offres relatif à la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest).

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-04-123

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 15 h 30.

Régent Bastien, maire

Annie Chapados, greffière-adjointe